Femme de chambre - valet de chambre

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Métiers apparentés

Agent(e) d'hôtellerie
Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie
Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie / Femme de chambre (hôtel), employé
Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie / Femme de chambre (hôtellerie), employée
Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie / Valet de chambre (hôtel), employé
Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie / Femme de ménage (hôtellerie, sauf Etat, coll. loc)
Femme de chambre / Valet de chambre
Femme ou homme toutes mains
Maîtrise de l'hébergement : hall et étages
Maîtrise de l'hébergement : hall et étages / Responsable ménage lingerie (hôtel), non cadre
Valet ou valet de chambre

Codes

- **PCS-ESE 2003** : 468b
- **PCS-ESE 2003** : 561f
- **CITP88** : 5142
- **ROME1999** : 13111
- **CITP2008** : 5162

DESCRIPTIF

La femme de chambre a en charge la propreté, l'ordre et le confort des chambres, des sanitaires et des parties communes.
En fonction de l'importance de l'établissement, elle peut assurer des tâches annexes : préparation et service du petit-déjeuner, entretien d'une partie du linge, réassortiment des minibars des chambres.
Le métier peut s'avérer très différent selon qu'il exerce dans un petit hôtel ou dans un palace.

0

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA PROFESSION

Aspects sociologiques :

D'après notre expérience :
Profession à forte majorité féminine ne maîtrisant pas toujours la langue française.
Cette profession s'exerce en moyenne de 25 ans à plus de 65 ans.
CDD, CDI, enTemps partiel, en Extra ou Saisonniers

Données sociodémographiques de l'ensemble des « ***employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie - restauration*** » *Selon DARES dans « Portraits statistiques des métiers 1982-2011 »**

-nombre de salariés/entreprise (taille de l'entreprise) : **Plus de 40 % des salariés** travaillent dans des très petits établissements employant **moins de dix salariés**

-nombre de salariés en France sur la période 2009-2011 : 372 000 personnes exercent ces emplois.
Ils sont principalement serveurs de cafés restaurants (237 000) ou **employés de l'hôtellerie (85 000)**

-sexe ratio Près de deux emplois sur trois sont occupés par des femmes

-CDI – CDD : Cette profession s'exerce à la fois sur des **emplois saisonniers** et des emplois plus stables .78% des personnes bénéficient d'un CDI.

- pyramide des âges : 44 % des personnes exerçant cette profession ont moins de 30 ans. De fait, ces professionnels figurent parmi les plus jeunes de tous les métiers

-turn over : 30% des personnes sont dans leur emploi depuis moins d'un an. Travailler de nombreuses années pour la même entreprise est rare. Ces profession se distinguent par une **très forte mobilité**. En 2011, pour 100 personnes en emploi, 159 embauches et 156 sorties ont été observées, près de 80 % de ces embauches étant sous contrat à durée déterminée.

-répartition temps plein/temps partiel : Le **travail à temps partiel** concerne **plus du tiers** des salariés.

-le **travail de nuit ou le week-end** est également fréquent

*"Portraits statistiques des métiers 1982-2011" publié dans la collection « synthèses stat'» et disponible sur le site : travail-emploi.gouv.fr-

Formation professionnelle :

- Essentiellement par la voie de l'apprentissage, directement sur le terrain ou dans un centre de formation aboutissant à un certificat de qualification professionnelle ou un certificat de formation.
- Titre Professionnel de niveau V et/ou Certificat de Compétences Professionnelles(CCP).
Il est également possible d'obtenir, par une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) le titre d'Agent(e) d'hôtellerie en 2 certificats de compétences professionnelles et après un entretien avec le jury.

Le choix de cette profession est le plus souvent un choix de nécessité.

Evolution de carriere

Métier avec faible possibilité d'évolution, certains peuvent évoluer toutefois vers un poste d'encadrement :
Aide gouvernante
Gouvernante

CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES

Lieux de travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
chambre	espace de travail sousdimensionné	optimiser le rangement	lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement		
	insuffisance d'aeration	adapter l'aération et la ventilation			
salle de bain en hôtellerie					
local technique de la femme de chambre	lumiere artificielle	choisir des lampes sans risque photobiologique			
		concevoir un éclairage adapté			
		assurer la maintenance de l'éclairage			
			fatigue visuelle		
	insuffisance d'aeration	adapter l'aération et la ventilation			
	espace de travail inadapté à l'activité				
lingerie	ambiance humide	adapter l'aération et la ventilation			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		prévoir une ventilation générale des locaux			
			mycoses		
	espace de travail inadapté à l'activité				
locaux sanitaires	espace de travail sousdimensionné	optimiser le rangement	lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement		

Organisation du travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
horaires réguliers de jour	pas de nuisance liée à cette caractéristique				
	amplitude horaire de travail continue superieure a 10 h		fatigue [asthénie]		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance		
travail le week-end	horaire generant une perturbation de la vie sociale		trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
	nuisances liées au travail les dimanches et jours fériés	limiter le nombre de jours fériés travaillés par les salariés			
	amplitude horaire de travail continue superieure a 10 h		fatigue [asthénie]		
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance		
fluctuation hebdomadaire de la charge de travail	rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale	séparer lieux de vie et lieux de travail	trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
fluctuation saisonnière	rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale	séparer lieux de vie et lieux de travail	trouble de l'humeur [affectif], sans précision		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
délais à respecter	travail sous contrainte de temps imposee (travail a la chaine, cadence elevee, salaire au rendement,	veiller à la gestion des volumes de travail	troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
tâches répétitives	effort physique				recherche de pathologies osseuses, articulaires et périarticulaires
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
			effets sur la santé cardiologiques		
multiplicité des tâches	nuisances liées à la simultanéité des tâches				recherche d'une souffrance psychique
		planifier le travail			
		veiller à la gestion des volumes de travail			
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
travail géré seul	isolement psychologique	favoriser le travail en réseau	souffrance mentale		
	manquer de moyens ou de temps pour faire un travail de qualite				
	surcharge de travail ressentie				recherche d'une souffrance psychique
		veiller à la gestion des volumes de travail			
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	coactivite (plusieurs activites concomitantes dans un meme lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice			
		bien organiser la coactivité			
contact avec les clients	humeur des clients generant une charge mentale particuliere				recherche d'une souffrance psychique
					recherche d'addictions

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
					recherche d'une prise de psychotropes
					recherche de troubles du sommeil
		former à la CAT face à des personnes différentes			
		former à la CAT face à des personnalités difficiles			
		former à la CAT face à une personne agressive			
			réaction aiguë à un facteur de stress		
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions				

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	coactivite (plusieurs activites concomitantes dans un meme lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice			
		bien organiser la coactivité			
très tard occasionnellement	amplitude horaire de travail continue superieure a 10 h		fatigue [asthénie]		
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance		

Tâches

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
revêtir la tenue de travail					
prendre le planning de la journée					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
préparer le matériel et le linge propre					
se déplacer dans les étages avec ou sans chariot					
procéder au nettoyage des chambres	nuisances de la femme de chambre				établir la fiche de poste de la femme de chambre
		conseils femme de chambre/valet de chambre Covid-19			
	posture du poignet en flexion				recherche de troubles locomoteurs
		respecter les angles de confort articulaires			
			syndrome du canal carpien		
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			douleur articulaire		
			lésion du nerf cubital		
			Doigt à ressort		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			synovite et ténosynovite, sans précision - Main		
			affections des tissus mous par sollicitation excessive, sans précision - Main		
			névralgie et névrite, sans précision - Main		
			dystonie de fonction		
	posture de l'épaule avec élévation de l'épaule				recherche de troubles locomoteurs
		aménager le poste de façon ergonomique			
		choisir un matériel ergonomique			
		respecter les angles de confort articulaires			
			RG 57 (attention : liste limitative)		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	mouvement répétitif du membre supérieur	alterner les tâches			
		prévenir les TMS			
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
			synovite et ténosynovite		
			épicondylite		
			syndrome du canal carpien		
	posture				recherche de troubles locomoteurs
			RG 57 (attention : liste limitative)		
faire le lit	posture accroupie				recherche de troubles locomoteurs
		respecter les angles de confort articulaires			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			RG 57 (attention : liste limitative)		
	posture agenouillée				recherche de troubles locomoteurs
		respecter les angles de confort articulaires			
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			RG 79 (attention : liste limitative)		
	posture de l'épaule				recherche de troubles locomoteurs
		respecter les angles de confort articulaires			
			RG 57 (attention : liste limitative)		
procéder au nettoyage des salles de bain	posture du corps entier				recherche des effets sur la santé décrits
					recherche de troubles locomoteurs

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
					recherche de pathologies osseuses, articulaires et périarticulaires
			arthropathies		
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
	mouvement répétitif du membre supérieur	alterner les tâches			
		prévenir les TMS			
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
			synovite et ténosynovite		
			épicondylite		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			syndrome du canal carpien		
	produit de nettoyage (cf produit)				
	posture				recherche de troubles locomoteurs
			RG 57 (attention : liste limitative)		
gérer le linge	majoration du risque de TMS	proposer une formation action PRAP			
	port de charge (déplacement horizontal)				recommandations HAS pour la SMP du risque lombaire lors de la manipulation de charges
					recommandations pour surveillance médicale de la manutention manuelle
		prévenir les risques liés à la manutention manuelle			
		Utiliser des aides à la manutention			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		améliorer la préhension des charges			
		respecter les limites de port de charges réglementaires			
		porter des chaussures de sécurité			
		informer et former à la manutention manuelle			
		proposer une formation action PRAP			
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			RG 98 (attention liste limitative)		
			RG 79 (attention : liste limitative)		
			rachialgies		
			cardiopathies ischémiques		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
effectuer un dernier contrôle du travail réalisé					
effectuer les tâches annexes de la femme de chambre	produit de nettoyage (cf produit)				
	posture				recherche de troubles locomoteurs
			RG 57 (attention : liste limitative)		

Outils et équipements

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
chariot de femme de chambre					
aspirateur					
tuyau d'aspiration centralisée					
plumeau					
chiffon microfibre					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
escabeau	espace de travail situé en hauteur	mettre les équipements de travail en conformité			
		supprimer les postes de travail à l'échelle			
		mettre à disposition une plate-forme de travail			
		utiliser un échafaudage conforme à la réglementation			
sac à linge					
paniers à linge					
lave linge					
sèche linge	vapeur liquide d'eau douce	aérer, ventiler, locaux à polluant à risque non spécifique			
	vapeur ou liquide organique				
tables de repassage					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
fer à repasser	objet brulant	mettre en place la CAT devant une brûlure	brûlures		
	matériel électrique défectueux	respecter le degré et la classe de protection			
		signaler toute prise électrique détériorée à la personne habilitée			
		maintenir et contrôler régulièrement le matériel électrique			
			électrisation / électrocution		
	ambiance thermique chaude interieure				recommandations pour la surveillance médicale du travail à la chaleur
		isoler thermiquement les locaux			
		organiser le travail en ambiance chaude			
		limiter les durées d'exposition à la chaleur			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur			
		mettre à disposition de l'eau réfrigérée			
		informer les salariés (fortes chaleurs)			
		aérer et ventiler les locaux			
		mettre en place la CAT face au coup de chaleur			
			inconfort thermique lié à la chaleur		
			épuisement dû à la chaleur, sans précision		
balai					

Produits, matériaux et publics concernés

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
PRODUITS					
détartrant acide	acide chlorhydrique	porter des EPI adaptés			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux			
		respecter les règles d' hygiène			
produits de nettoyage	produit lavage sol, mur, surface industrielle	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
	detergent desinfectant pour locaux (sols, murs, surfaces) domestique et professionnel	éviter contact mains et visage			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		conseils de prévention - protection cutanée			
		porter des gants adaptés			
		veiller à l'hygiène des mains			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
			dermite irritante de contact		
			dermite allergique de contact (RG 65)		
			brûlure et corrosion limitées à l'oeil et ses annexes		
PUBLICS					
clientèle +/- agressive	agression physique	former à la CAT face à des personnalités difficiles			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		former à la CAT face à une personne agressive			
			lésions traumatiques d'une partie du corps non précisée		
			stress aigu traumatique		
			stress aigu traumatique		
			état de stress post-traumatique		
	manque de respect dans la communication verbale	former à la CAT face à des personnalités difficiles			
		former à la CAT face à une personne agressive			

Tenues de travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
blouse					
chaussures dédiées au travail					
gants adaptés à l'activité					
gants en latex	proteine de latex				recherche des effets sur la santé décrits
		porter des gants appropriés à l'activité			
		appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien			
		veiller à l'hygiène des mains			
		effectuer l'éviction totale dans l'environnement professionnel et domestique en cas d'allergie			
			urticaire de contact		
			dermite allergique de contact (RG 65)		
			rhinite allergique et vasomotrice		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			asthme à prédominance allergique		
			choc anaphylactique, sans précision		
			RG 95		

EN SAVOIR PLUS

Santé et travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

a) à l'amiante
b) aux rayonnements ionisants
c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
d) au risque hyperbare
e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
f) aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

3. Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont **:**

- **Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail**
- **Tableau n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique**
- **Tableau n°66 : Rhinites et asthmes professionnels**
- **Tableau n°66BIS : Pneumopathies d'hypersensibilité**
- **Tableau n°79 : Lésions chroniques du ménisque**

- **Tableau n°95 : Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)**
- **Tableau n°98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes**
- **Tableau n°84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycol, éthers de glycols ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.**

4. Statistiques accidents du travail année 2011 "Hôtels sans restaurant et foyers (551 CB)" et "Restaurants, café-tabac et hôtels avec restaurants (553 AB)" dont font partie les Femmes de chambre :

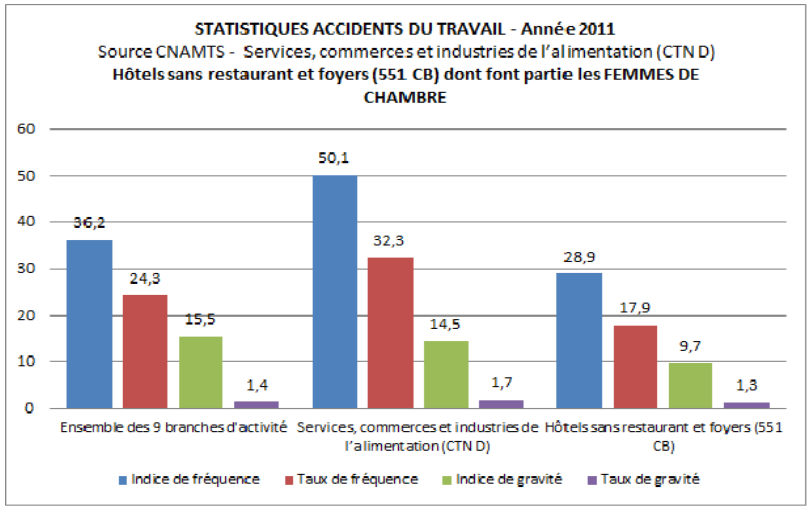

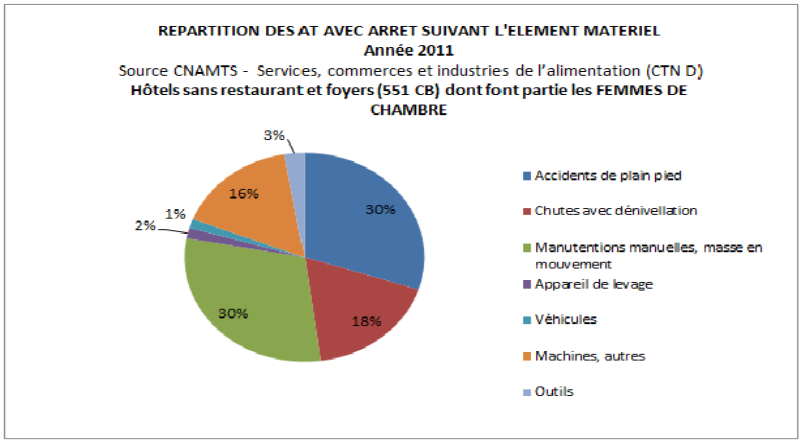

Caractéristiques exceptionnelles

MOTS CLES : Hôtel, hôtellerie, chambre, TMS, hébergement, saisonnier

Glossaire métier

Faire une chambre à blanc : faire la chambre et sanitaires à fond pour le client suivant.
Faire une chambre en recouche : remettre en ordre la chambre si le client reste plusieurs jours

Conclusions

C'est un métier très physique, générateur de TMS de par les gestes répétitifs des membres supérieurs, du tronc, du rachis et des membres inférieurs.

Les femmes de chambre sont soumises à des contraintes de temps, à des procédures à respecter ainsi qu'à des tâches urgentes.
Le reclassement professionnel s'avère difficile en cas de pathologies invalidantes (scapulalgies, rachialgies fréquentes).

Règlementation

Arrêté du 5 mai 2009 relatif au titre professionnel agent(e) d'hôtellerie portant modification de l'arrêté du 13 mai 2004 relatif au titre professionnel agent(e) d'hôtellerie

Références bibliographiques

BRASSEUR G. Hotellerie Remue-ménage dans les étages. Travail & Sécurité novembre 2008,n°689:pp.17-27.
BRASSEUR G. Femmes de chambres La prévention s'invite dans les hôtels. Travail & Sécurité septembre 2006,n°665:pp.19-26.
INRS.Femme de chambre et valet dans l'hôtellerie. ED 991. Paris;mai 2012.23 pages.
CSST, CLSG, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal Québec. Prévenir le s troubles musculo-squelettiques chez les préposées aux chambres.2ème édition. Montréal; 2005. 18 pages.
CRESTOIS M, MUQA MF. Conseils aux femmes de chambre. CAMIP 2004(4) pp.473-475.
MUQA MF, MATHIEU F, SANCHEZ ML, ROUX F, CRESTOIS M. La femme de chambre. CAMIP 1996(3) pp.305-316.

ADRESSES UTILES

- FAGIHT : Fédération Autonome Générale de l'Industrie Hôtelière Touristique
- AGGH : Association des Gouvernantes Générales de l'Hôtellerie

Fiche métier FMP issue de la **FMP Femme de chambre - valet de chambre** consultable sur **https://www.fmppresanse.fr**